

Génie génétique vert – un défi pour la recherche



Michael Winzeler,
Station de recherche Agroscope
Reckenholz-Tänikon ART

Chère lectrice, cher lecteur,

De nouvelles technologies telles que les fenêtres nano-vitrifiées, les fours à induction ou les systèmes GPS sont souvent mis sur le marché sans étude systématique préalable des risques. Il suffit que ces technologies présentent des avantages évidents, sans risques apparents, pour les employer. Il en va différemment avec le génie génétique vert, où politique et société ont décidé qu'avant toute commercialisation, les risques potentiels doivent avoir été clarifiés en détails.

Le législateur met la recherche au défi

La loi sur le génie génétique et l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement impliquent que les plantes génétiquement modifiées ne soient pas autorisées sans évaluation préalable des risques pour l'homme et l'environnement et que la culture de telles plantes soit accompagnée par un monitoring environnemental. A l'heure de l'entrée en vigueur de ces textes de loi, on ne savait pas encore si et comment ces mesures seraient mises en œuvre. La recherche est chargée de développer les méthodes adéquates. L'article de Sanvido, Romeis et Bigler dans ce numéro (page 180) analyse les quatre enjeux principaux pour un monitoring environnemental des plantes génétiquement modifiées.

Longue expérience de la recherche à Agroscope

Dès 1995, un an avant la première mise en culture commerciale de plantes génétiquement modifiées, Agroscope a débuté ses recherches sur la biosécurité et a acquis en l'espace de dix-sept ans une grande expérience en la matière, également reconnue au niveau international. Dans le cadre du projet PNR59, des méthodes de relevé des impacts écologiques ont pour la première fois pu être testées sur le terrain. L'étape qui conduit de la serre au champ est très importante du point de vue scientifique. Elle permet d'étudier la fonction de la plante et son interaction avec l'environnement. Pour poursuivre de tels essais à l'avenir, il convient de prévoir un «protected site» (un site expérimental protégé).

Vulgariser le savoir et assurer la formation

Une telle infrastructure financée par les fonds publics serait la base d'une recherche indépendante et novatrice. Elle permettrait à de jeunes chercheurs en Suisse de se former dans le domaine du génie génétique vert et de contribuer activement à la formation d'une opinion publique dans les domaines de l'agriculture, de la société et de la politique. Tandis que le scepticisme est de règle chez nous, le génie génétique se développe à une vitesse fulgurante dans le monde entier: Les plantes génétiquement modifiées sont cultivées sur 140 millions d'hectares, ce qui correspond à environ 10 % de la surface cultivée dans le monde. Aux Etats-Unis, en 2010, 101 essais en plein champ ont été autorisés avec 27 variétés de plantes génétiquement modifiées. Indépendamment de la voie que choisira la Suisse, elle sera confrontée à l'avenir avec de multiples aspects du génie génétique vert.